



GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Conseil de communauté du **14 janvier 2013**

Délibération n° 2013-3475

commission principale : **proximité et environnement**

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : **Fonds de solidarité eau - Attribution d'une subvention à l'association Energies sans frontières pour le projet d'accès à l'eau et à l'assainissement de Nakheu et Thami au Laos**

service : **Direction de l'eau**

Rapporteur : Monsieur Ferraro

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 156

Date de convocation du Conseil : vendredi 4 janvier 2013

Secrétaire élu : Monsieur Marc Augoyard

Compte-rendu affiché le : mercredi 16 janvier 2013

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Mme Domenech Diana, M. Buna, Mme Guillemot, M. Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Philip, Mme Pédrini, MM. Abadie, Arrue, Mmes Besson, David M., MM. Passi, Brachet, Charles, Colin, Sécheresse, Barral, Desseigne, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bouju, Mme Peytavin, M. Vesco, Mme Frih, MM. Rivalta, Assi, Julien-Laferrière, Albrand, Appell, Ariagno, Augoyard, Mmes Bab-Hamed, Bargoin, MM. Barret, Barthelémy, Mme Baume, M. Bernard B., Mme Bocquet, M. Bolliet, Mme Bonniel-Chalier, MM. Bousson, Broliquier, Buffet, Mme Cardona, M. Chabrier, Mmes Chevallier, Chevassus-Masia, MM. Cochet, Corazzol, Coste, Coulon, Mme Dagorne, MM. David G., Desbos, Deschamps, Mme Dubos, MM. Dumas, Ferraro, Flaconnèche, Forissier, Fournel, Galliano, Genin, Gentilini, Geourjon, Gignoux, Gillet, Gléréan, Goux, Grivel, Guimet, Mme Hamdiken-Ledesert, MM. Huguet, Imbert, Jacquet, Joly, Justet, Kabalo, Mme Laurent, MM. Lebuhotel, Lelièvre, Mme Lépine, M. Lévêque, Mme Levy, MM. Llung, Longueval, Louis, Lyonnet, Millet, Morales, Muet, Nissanian, Ollivier, Mmes Pallega, Perrin-Gilbert, Pesson, MM. Petit, Plazzi, Quiniou, Mme Revel, M. Roche, Mme Roger-Dalbert, MM. Rousseau, Rudigoz, Sangalli, Schuk, Suchet, Terrot, Thivillier, Mme Tifra, MM. Touléron, Uhlich, Mme Vallaud-Belkacem, MM. Vaté, Vergiat, Mme Vessiller, M. Vincent, Mme Yéremian.

Absents excusés : MM. Charrier (pouvoir à Mme Besson), Daclin (pouvoir à Mme Tifra), Bernard R. (pouvoir à M. Kabalo), Mmes Ait-Maten (pouvoir à M. Flaconnèche), Bailly-Maitre (pouvoir à M. Genin), M. Balme (pouvoir à M. Plazzi), Mme Benelkadi (pouvoir à Mme Frih), MM. Braillard (pouvoir à M. Arrue), Chabert (pouvoir à M. Gignoux), Darne JC. (pouvoir à M. Ferraro), Fleury (pouvoir à M. Abadie), Mme Ghemri (pouvoir à M. Albrand), MM. Havard (pouvoir à Mme Dagorne), Lambert (pouvoir à M. Chabrier), Mme Laval (pouvoir à M. Petit), MM. Le Bouhart (pouvoir à M. Thivillier), Léonard (pouvoir à M. Quiniou), Martinez (pouvoir à M. Crédoz), Pili, Pilon (pouvoir à M. Grivel), Réale (pouvoir à M. Passi), Serres (pouvoir à M. Roche), Thévenot (pouvoir à M. Vaté), Touraine (pouvoir à M. Lebuhotel), Turcas (pouvoir à M. Buffet), Vurpas (pouvoir à M. Crimier).

Absents non excusés : MM. Barge, Giordano, Vial.

Conseil de communauté du 14 janvier 2013**Délibération n° 2013-3475**

commission principale : proximité et environnement

objet : **Fonds de solidarité eau - Attribution d'une subvention à l'association Energies sans frontières pour le projet d'accès à l'eau et à l'assainissement de Nakheu et Thami au Laos**

service : Direction de l'eau

Le Conseil,

Vu le rapport du 19 décembre 2012, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Par délibération en date du 19 mai 2003, le Conseil de communauté a approuvé la modification de l'article 26-2 de l'avenant n° 14 au traité d'affermage entre Veolia Eau et la Communauté urbaine de Lyon, signé le 23 décembre 2002, créant un dispositif financier commun dénommé Fonds de solidarité et de développement durable pour l'eau ou Fonds eau.

Suite à la loi Oudin de 2005, la Communauté urbaine de Lyon a décidé, dans sa délibération du 11 juillet 2005, d'engager jusqu'à 0,4 % des recettes eau et assainissement pour la solidarité internationale.

Le Fonds eau est, aujourd'hui, financé par la Communauté urbaine (350 000 €), par Veolia Eau (300 000 €) et, depuis juin 2010, par la Lyonnaise des Eaux (50 000 €). L'Agence de l'eau Rhône-Méditerranée et Corse intervient également dans ce dispositif en fonction de ses critères de financement.

Ce dispositif a pour objectif de financer des actions de solidarité internationale visant l'accès à l'eau et à l'assainissement des populations des pays du Sud.

Il s'inscrit dans l'objectif défini lors du Sommet du millénaire des Nations Unies en 2000 de réduire de moitié la population n'ayant pas accès à l'eau dans le monde d'ici 2015 et dans la politique de coopération décentralisée et de développement durable de la Communauté urbaine soutenant les collectivités locales du Sud.

Energies sans frontières (ESF), association créée en 1988, a pour but d'aider au développement les pays les moins avancés et de contribuer à leur autonomie économique par l'apport à l'accès à l'eau et à l'électricité. L'association a son siège à Seyssinet dans l'Isère. Les projets ESF doivent être un facteur de développement local, renforcer la maîtrise d'ouvrage, être en cohérence avec les politiques nationales des pays concernés, présenter des garanties de pérennité. Les adhérents à ESF apportent sous forme d'opérations ponctuelles et de durée limitée, les savoirs techniques, les technologies de base, le développement d'innovations et les échanges culturels nécessaires. L'association ESF a fêté son 20^e anniversaire en 2009, et a réalisé de nombreux projets d'aide au développement par l'accès à l'électricité et à l'eau.

Le programme de développement proposé s'inscrit dans le cadre de la coopération décentralisée entre l'agglomération et la province de Khammouane au Laos. Ce programme fait suite aux projets conduits par l'association ESF depuis 2000 dans cette province. En matière d'accès à l'eau, ESF a déjà réalisé de nombreux projets dont 2 avec l'aide du Fonds eau : Ban Konglor en 2008 et Ban Sobpeng en 2010.

Le projet d'accès à l'eau présenté par l'association concerne les villages de Nakheu et Thami dans la province de Khammouane, distante de 350 kilomètres de la capitale Vientiane. Actuellement, l'accès à l'eau dans ces villages se fait à partir de puits ouverts qui sont à sec en saison sèche, les villageois doivent alors aller chercher de l'eau à la rivière. Cette eau est polluée par la présence d'animaux dans le lit de la rivière. Quant à l'assainissement, les villageois ne disposent pas tous de latrines.

Le projet comprendra l'alimentation en eau des 2 villages par l'intermédiaire de 4 forages, 3 réservoirs, un réseau desservant 18 bornes fontaines, l'installation d'une latrine par maison et la mise en place d'un comité de gestion des points d'eau. Il sera accompagné des formations suivantes : amélioration de l'hygiène villageoise, gestion et maintenance par les comités de gestion, préservation des forêts et des animaux. Un partenariat sera mis en place entre l'Association des femmes des villages et l'Union des femmes de la province pour la création d'activités génératrices de revenus.

Le projet est évalué à un total de 166 525 € et la participation sollicitée auprès du Fonds eau s'élève à 59 330 €.

Lors de sa séance du 22 novembre 2012, le comité de pilotage paritaire du Fonds eau a donné son accord pour le financement du projet. La contribution demandée à la Communauté urbaine est de 39 530 €, Veolia eau apportant 19 800 €. Une aide sera sollicitée par la Communauté urbaine auprès de l'Agence de l'eau Rhône-Méditerranée et Corse à hauteur de 19 800 € ;

Vu ledit dossier ;

Où l'avis de sa commission proximité et environnement ;

DELIBERE

1° - Approuve :

a) - l'attribution d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 39 530 € au profit de l'association Energies sans frontières (ESF) dont le siège est situé 44, avenue de la République 38170 SEYSSINET-PARISSET dans le cadre du projet d'adduction d'eau potable et d'assainissement pour les villages de Nakheu et Thami au Laos pour l'année 2013,

b) - la convention à passer entre la Communauté urbaine de Lyon et l'association ESF définissant, notamment, les conditions d'utilisation de cette subvention.

2° - Autorise monsieur le Président à :

a) - signer ladite convention,

b) - solliciter auprès de l'Agence de l'eau Rhône-Méditerranée et Corse une subvention de fonctionnement d'un montant de 19 800 €,

c) - accomplir toutes démarches et signer tous documents nécessaires à l'instruction de ladite demande et à sa régularisation.

3° - Le montant à payer sera imputé sur les crédits inscrits au budget annexe des eaux - exercice 2013 - compte 6742 - opération n° 1P20O2197.

4° - La recette correspondante, à hauteur de 19 800 €, sera imputée sur les crédits inscrits au budget annexe des eaux - exercice 2013 - compte 748 - opération n° 1P20O2197.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le Président,
pour le Président,

Reçu au contrôle de légalité le : 16 janvier 2013.